

Département de l'Oise
 Arrondissement de Senlis
 Commune de Villers-Saint-Paul

Commune de VILLERS-SAINT-PAUL
 Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 Novembre 2015

L'an Deux Mille Quinze le 2 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-SAINT-PAUL, étant établi en lieu ordinaire de ses séances après convocation le 27 octobre 2015 sous la présidence de Monsieur Gérard WEYN, Maire.

Etaient présents :
 M. WEYN, Maire

MM. MASSEIN, BOQUET, CHARKI, ROSE-MASSEIN, CYGANIK, DHEILLY, PITKEVICHT, Adjoints au Maire

MM. GOSSART, CARON, VAN OVERBECK, DESCAUCHEREUX, DESCAMPS, RUHAUT, MATADI-NSEKA, FETOUM, BONORON, BOUTDARINE, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :
 Mme BOUTROUE à Mme DHEILLY
 Mme POIRET à Mme BOQUET
 Mme DE CAMPOS à Mme RUHAUT
 M. NOEL à Mme VAN OVERBECK
 M. GERVAIS à M. WEYN

Absents excusés :
 MM. ADJOU DJ, DUDON, TOURE, BOUTI, MENDY, MERIDA

Un scrutin a eu lieu et Mme GOSSART a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

- 1 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de défense et de promotion de la santé et des hôpitaux de Creil et Senlis
- 2 - Matériel à sortir de l'inventaire
- 3 - Attribution du marché achat et installation de bâtiments modulaires à usage de crèche
- 4 - Mise en place du dispositif « Service civique »
- 5 - Rapport de délégation de pouvoir du Maire (Article L 2122-22 du C.G.C.T.)

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE DEFENSE ET DE PROMOTION DE LA SANTE ET DES HOPITAUX DE CREIL ET SENLIS	1
--	----------

Monsieur le Maire expose :

Le Comité de défense et de promotion de la santé et des hôpitaux de Creil et Senlis organisera la 25ème rencontre nationale de la coordination des comités de défense des maternités et hôpitaux de proximité les 14 et 15 novembre 2015 à Montataire.

Afin d'apporter notre soutien financier et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

D'ATTRIBUER au Comité de défense et de promotion de la santé et des hôpitaux de Creil et Senlis une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

Cette dépense sera imputée au compte 025.6574.57.

ADOpte A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : MATERIEL A SORTIR DE L'INVENTAIRE	2
--	----------

Monsieur le Maire expose :

Pour des raisons de vétusté, la cuisinière électrique Sauter a été mise hors service.

Date d'achat : 2 mai 2002

Numéro d'inventaire 2732.02

Valeur origine : 599,99 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

DE LA SORTIR de l'inventaire des biens meubles de la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ ACHAT ET INSTALLATION DE BATIMENTS MODULAIRES A USAGE DE CRECHE	3
--	----------

Monsieur le Maire expose :

La crèche municipale « La Maison des Lutins » a été ouverte en 1993. Elle conjugue deux modes d'accueil : un accueil familial et un accueil collectif.

Malgré un agencement judicieux et optimisé de la structure, les lieux sont rapidement apparus mal adaptés au public accueilli.

Aujourd'hui, compte tenu de l'exiguïté et de cette inadaptation des locaux ainsi que des normes et des exigences de plus en plus contraignantes qui sont, pour certaines, impossibles à mettre en œuvre étant donné la configuration des lieux, il est nécessaire de construire une nouvelle crèche.

Afin d'assurer la construction de la nouvelle crèche, nous avons lancé un appel d'offres.

La commission d'appel d'offres convoquée par courrier en date du 8 septembre 2015 s'est réunie le 23 septembre 2015 pour l'examen du rapport d'analyse des offres établi par les Services Techniques Municipaux et a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise PREF'AUB située à CRENEY (10) pour un montant de 760 882,34 €/HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

D'APPROUVER le choix de la commission d'appel d'offres

ET DE M'AUTORISER à signer le marché.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « SERVICE CIVIQUE »
--

4

Monsieur le Maire expose :

Le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans révolus, sans condition de diplôme, de s'engager volontairement pour accomplir des missions d'intérêt général pour une période de 6 à 12 mois.

9 domaines d'intervention sont reconnus prioritaires pour la Nation :

- culture et loisirs
- développement international et action humanitaire
- éducation pour tous
- environnement
- interventions d'urgence en cas de crise
- mémoire et citoyenneté
- santé
- solidarité
- sport.

Ces jeunes volontaires apportent une dynamique complémentaire à l'action des agents de la commune, sans s'y substituer.

Ils perçoivent une indemnité mensuelle versée directement par l'État à laquelle s'ajoute une indemnité complémentaire versée par la collectivité. Ils bénéficient d'une formation aux premiers secours et d'une Formation Civique et Citoyenne.

Le jeune bénéficie également d'une couverture sociale.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

DE METTRE EN PLACE le dispositif du service civique au sein de notre collectivité à compter du 1er janvier 2016

ET DE M'AUTORISER

- à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction de la Cohésion Sociale de l'Oise
- à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires
- et à prévoir les crédits nécessaires pour le versement de la prise en charge de l'indemnité.

ADOPTE A L'UNANIMITE ET A MAIN LEVEE

OBJET : RAPPORT DE DELEGATION DE POUVOIR DU MAIRE (Article L 2122-22 du C.G.C.T.)	5
--	----------

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a confiée, je vous informe qu'au cours de la période écoulée j'ai effectué les opérations suivantes :

- Décision en date du 27 juillet 2015 confiant à la boulangerie « Haji » - 82 rue Jean Jaurès 60870 Villers-Saint-Paul la fourniture de pain dans les restaurations scolaires les lundis et mardis. Prix de la baguette 0,88 € ;
- Décision en date du 27 juillet 2015 confiant à la boulangerie « Aux Délices de Saint Paul » - 51 rue Aristide Briand 60870 Villers-Saint-Paul la fourniture de pain dans les restaurations scolaires les jeudis et vendredis ainsi que les mercredis où il y aura classe. Prix de la baguette 0,85 € ;
- Décision en date du 27 juillet 2015 confiant à « Intermarché » - Rue des Pommiers 60870 Villers-Saint-Paul la fourniture de pain à l'ALSH. Prix de la baguette 0,49 €
- Convention en date du 24 septembre 2015 établie avec l'association ARCHIPOP – Entrepôt et Manufacture Archives audiovisuelles Picardie – 10 rue du Jeu de Tamis 60000 Beauvais pour organiser et animer en collaboration avec le service Culturel l'action suivante : Diffusion du film « Les œuvres sociales de la Compagnie Française des Matières Colorantes – Portrait de la vie sociale ouvrière des Villersois de 1961 à 1976 » suivie d'une rencontre avec le public les 24 octobre 2015 à la Bibliothèque Colette et 12 novembre 2015 à la salle Louise Michel. Coût : 43 €.

Fait et délibéré à VILLERS-SAINT-PAUL, le 2 novembre 2015

Pour copie conforme
Le Maire,

Gérard WEYN

Les membres présents au Conseil Municipal

MASSEIN	BOQUET	CHARKI	ROSE-MASSEIN
CYGANIK	DHEILLY	PITKEVICHT	GOSSART
CARON	VAN OVERBECK	DESCAUCHEREUX	DESCAMPS
RUHAUT	MATADI-NSEKA	FETOUM	BONORON
BOUTDARINE			